



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.115/SR.671
4 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 671e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 3 novembre 1993, à 11 heures

Président : M. GAMBARI (Nigéria)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT DU COMITE SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles au présent compte rendu et à ceux des autres séances seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 11 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. L'ordre du jour est adopté.

EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT DU COMITE SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

2. M. GOEL (Inde), Rapporteur du Comité spécial, présente le projet de rapport, qui couvre la période allant d'octobre 1992 à octobre 1993, et explique que l'on n'y a mentionné que les événements, survenus depuis la parution du rapport précédent, qui touchent le processus en cours en Afrique du Sud et influent directement sur l'évolution de la situation.

3. On trouve à la section II un examen de l'évolution politique, y compris les négociations multipartites, les accords obtenus au cours de l'année écoulée et les autres événements politiques touchant au processus de règlement pacifique – actes de violence et d'intimidation, accord national de paix, octroi du prix Nobel de la paix au Président de Klerk et à Nelson Mandela.

4. Les sections suivantes traitent de la performance économique de l'Afrique du Sud au cours de l'année et d'importantes questions socio-économiques (sect. III), des relations extérieures (diplomatiques, commerciales et militaires) de l'Afrique du Sud (sect. IV), de la réaction internationale (au niveau de l'ONU, au niveau intergouvernemental, à ceux des gouvernements et des organisations non gouvernementales) devant l'évolution de la situation (sect. V), des travaux du Comité spécial (sect. VI) et enfin, partie la plus importante, les conclusions et recommandations sont énoncées à la section VII.

5. Les membres du Groupe de rédaction ont soigneusement pesé le libellé du rapport, qu'ils ont formulé de la façon la plus apte à remporter l'accord du Comité.

6. Le PRESIDENT propose au Comité d'examiner le projet de rapport section par section.

7. Il en est ainsi décidé.

8. L'introduction (sect. I) du projet de rapport est adoptée.

9. La section II, "Evolution de la situation politique en Afrique du Sud", est adoptée.

10. La section III, "La situation socio-économique en Afrique du Sud", est adoptée.

11. La section IV, "Les relations extérieures de l'Afrique du Sud", est adoptée.

12. La section V, "Réaction internationale à l'évolution de la situation en Afrique du Sud", est adoptée.

13. La section VI, "Examen des travaux du Comité spécial", est adoptée.

/...

14. La dernière section du rapport, "Conclusions et recommandations", est adoptée.

15. Le projet de rapport dans son ensemble est adopté.

16. De l'avis de M. PHEKO [Observateur pour le Pan Africanist Congress of Azania (PAC)], le projet de rapport, bien qu'assez complet et instructif, passe sous silence certains éléments pourtant importants. Le principal problème ici est la nature même de la situation en Afrique du Sud, qui est caractérisée par un pluralisme politique dont on ne tient pas suffisamment compte.

17. Le projet de rapport souligne, à juste titre, que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) appuie la levée des sanctions. Toutefois, il aurait aussi fallu préciser qu'elle relève par ailleurs que l'ANC et la PAC ne sont pas d'accord sur le calendrier de cette levée. Il aurait de même fallu mentionner que l'OUA demande à tous ses Etats membres de continuer de faire preuve de la plus grande vigilance en ce qui concerne l'évolution de la situation en Afrique du Sud, afin de veiller à ce que l'objectif commun – l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale – puisse se réaliser sans obstruction. En outre, entre la levée des sanctions et l'octroi du prix Nobel de la paix au Président de Klerk, il eût convenu de mentionner le massacre de cinq jeunes Sud-Africains le jour même où l'Assemblée générale a décidé de lever les sanctions, d'autant plus que ce massacre ne s'était sûrement pas produit sans l'aval des autorités au niveau le plus élevé.

18. Autre point controversé, le fait que l'on se soit félicité de l'adoption d'une constitution non raciale intérimaire, que l'ONU considère comme le signe d'un changement profond et irréversible. Or, le régime sud-africain est déjà revenu sur son engagement de libérer tous les prisonniers politiques et d'instaurer un climat propice à des négociations dignes de ce nom. Il a aussi refusé de s'engager en faveur d'un contrôle commun des forces intérimaires au cours de la période de transition et d'accepter la vérification, sous supervision nationale et internationale, de la démobilisation des groupes de mercenaires. Il est manifeste que le régime sud-africain a d'autres plans concernant les forces de défense sud-africaines.

19. Parmi les autres points qu'il eût fallu mentionner, l'intervenant cite la situation en matière de sports, la détention de prisonniers politiques, surtout les 300 d'entre eux qui sont condamnés à mort, et la collaboration militaire avec Israël.

20. Dans l'ensemble, le projet de rapport présente un bon aperçu de la situation, mais M. Pheko espère que, lorsque le Comité spécial présentera ses projets de résolution à l'Assemblée générale, il sera tenu pleinement compte de certains des éléments insuffisamment développés ici.

21. Le PRESIDENT assure l'observateur du PAC que l'on s'efforcera de tenir compte de ses suggestions le moment venu.

La séance est levée à midi.